

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2018

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale ordinaire du Comité Régional de Tourisme Equestre Bretagne se tiendra le :

Lundi 17 décembre 2018 à 15h00

CRE Bretagne
5B rue Pierre Waldeck Rousseau
BP70307
56103 Lorient Cedex

Les adhérents du Comité Régional de Tourisme Equestre Bretagne au 31 août 2018, et à jour de leur cotisation, pourront voter **exclusivement par internet du jeudi 29 novembre 2018 à 08h00 au lundi 17 décembre 2018 à 15h15.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CRTE).

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport moral et quitus 2018,
2. Rapports financiers et quitus 2018,
3. Budget prévisionnel 2019,
4. Questions diverses.

Les adhérents seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Le jour de l'Assemblée générale, les adhérents pourront voter sur place par internet jusqu'à 15h15.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site du CRTE Bretagne
www.crte-bretagne.ffe.com.

Les statuts et règlement intérieur du CRTE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlement intérieur).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote par internet reprendra du **mardi 18 décembre à 08h00 jusqu'au jeudi 20 décembre 2018 à 15h15.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une seconde Assemblée réunie sans condition de quorum le **20 décembre 2018 à 15h00** à l'adresse suivante : CRE Bretagne, 5B rue Pierre Waldeck Rousseau, BP70307, 56103 Lorient Cedex.

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la seconde Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Christian Boyer
Président du CRTE Bretagne